

Deuxième séance, mercredi 16 décembre 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2015-DIAF-96: fusion des communes de Châbles et Cheyres; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-99: fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-98: fusion des communes d'Oberschrot, Plaffeien et Zumholz; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-100: fusion des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2015-DIAF-81: octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de décret 2015-DAEC-186: acquisition et transformation de l'immeuble Contrinex, route André-Piller 50, à Givisiez; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Rapport 2013-DAEC-41: construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg–Payerne, TPF Fribourg–Morat (postulat 2012-GC-14 [P2008.12] Christian Ducotterd/Jean-Pierre Siggen); prise en considération. – Elections. – Discours de clôture. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie-Christine Baechler, Simon Bischof, Nicolas Lauper, Yves Menoud, Rose-Marie Rodriguez, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter et Peter Wüthrich.

M. Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, est excusé.

Communications

Le Président. Le Bureau a nommé M. Marc Menoud en remplacement de M. Pierre-André Page, membre de la Commission des routes et des cours d'eau.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Sandra Wohlhauser, Guy Python, Anita Genoud et Rita Raemy élu-es par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de novembre 2015.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

Projet de loi 2015-DIAF-96 Fusion des communes de Châbles et Cheyres¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le Bureau du Grand Conseil a discuté le message 2015-DIAF-96 accompagnant le projet de loi relative à la fusion des communes de Châbles et Cheyres. La réunification de ces deux communes a été proposée après que celles-ci aient décidé de renoncer à un projet de fusion à 10 lancé en 2012.

Malgré une différence de coefficient d'impôts importante, la population des 2 communes a largement plébiscité cette union. La commune de Cheyres, qui voit son taux augmenter, savait qu'avec ou sans fusion, cette augmentation deviendrait nécessaire.

Le montant de l'aide financière se monte à 363 200 frs. La nouvelle commune portera le nom de Cheyres-Châbles.

Par 13 voix contre 0 et 0 abstention, le Bureau vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et souhaite bon vent à la nouvelle commune.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande également d'accepter cette fusion.

¹ Message pp. 2599ss.

Petite information supplémentaire: c'est une fusion initiée par le conseil général de Cheyres; donc, elle a une particularité.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: je suis broyard et proche de la nouvelle commune de Cheyres-Châbles; 6 et 9 kilomètres me séparent des villages de Châbles et de Cheyres.

Pour les communes de Châbles et Cheyres, le troisième essai fut le bon. Après avoir étudié un projet à 5, puis un projet à 10 communes, le mariage de raison à 2 communes fut le plus opportun. Les fiancés se connaissaient bien et se fréquentaient depuis belle lurette. Des sociétés et infrastructures communes – pompiers, société de jeunesse, déchetterie, etc. – ont permis de créer des liens matrimoniaux. A noter qu'il y a 7 ans, l'important investissement du nouveau et magnifique port a été réalisé par les 2 communes. Dès lors, cette fusion est naturelle et gage de belle réussite.

Dans la commune de Cheyres-Châbles, tourisme, soleil et vin se marient harmonieusement. Pour vous en convaincre, je vous invite à goûter au plaisir du lac ainsi qu'aux balades à travers prés, vignes et forêts. Dans le panier de la mariée, Cheyres apporte un château du XVIII^e siècle, une zone touristique, un vignoble unique sur la rive sud du lac de Neuchâtel et une partie de la Grande Cariçaie, zone protégée d'importante nationale.

Quant à Châbles, elle apporte un balcon exceptionnel dans un décor boisé dominant par quelques ressauts rocheux le lac et les roselières, le paradis de la faune et de la flore, là où la nature se déploie en toute liberté. Cheyres-Châbles devient ainsi l'une des principales zones touristiques balnéaires du canton.

Pour la législature 2017–2021, le conseil communal de la nouvelle commune sera composé de 7 membres, 4 de Cheyres et 3 de Châbles. Le législatif de la nouvelle commune est un conseil général composé de 30 membres, 19 de Cheyres et 11 de Châbles. Ce régime transitoire prendra fin en 2021. Selon la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, une aide financière de 200 francs par habitant est attribuée à la nouvelle commune, soit un montant de 363 200 francs. L'entrée en vigueur de la fusion Cheyres-Châbles est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Je ne manque pas de féliciter les autorités et la population des 2 villages pour leur détermination à unir leur destin. Je leur souhaite le meilleur pour un avenir radieux et limpide, comme une gorgée de coup de soleil que je vous invite à déguster sur une terrasse ensoleillée broyarde ou directement dans l'excellente cave de l'Association des vigneron broyards à Cheyres.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte ce projet de loi à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*ACG/MLB, BR*). Le groupe Alliance centre gauche se réjouit de la fusion enfin réalisée entre Cheyres et Châbles. Ces 2 voisines, partenaires dans tellement de secteurs, avaient d'excellentes raisons de fusionner. La démarche a été, et on s'en réjouit, acceptée largement à Châbles avec 89% des votants. A Cheyres, en revanche, la situation était plutôt ubuesque et le climat quelque peu tendu. D'habitude, les autorités sont pour la fusion et les citoyens contre. Là, c'était le contraire, comme vous l'avez dit. La majorité du conseil communal n'y était pas favorable et c'est donc le conseil général et les citoyens qui ont donné l'impulsion nécessaire pour franchir le pas. On ne peut que se réjouir de cet événement. Bravo à ces 2 communes et bon vent pour l'avenir.

Le groupe Alliance centre gauche accepte ce projet de loi.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). En tant que conseiller communal d'Estavayer-le-Lac, je n'ai plus de liens d'intérêts avec Cheyres et Châbles, étant donné que dans la fusion à 10, Cheyres et Châbles étaient comprises.

Je ne vais pas rallonger le débat, puisque mes deux préopinants, mes deux collègues broyards ont bien décrit le tableau.

Je vous dis simplement que le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à ce message.

Losey Michel (*PLR/FDP, BR*). Comme mon préopinant, je ne vais pas prolonger; tout a déjà été dit.

Le groupe libéral-radical soutient naturellement cette fusion. On part d'un statut de concubinage à un statut de mariage avec ce projet tout à fait naturel.

Je vous recommande de soutenir ce projet, qui est bien vu dans le paysage.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui apportent le soutien de leur groupe à ce projet de fusion. Je pourrais éventuellement recommander à l'Office du tourisme de la nouvelle commune Cheyres-Châbles de prendre la première partie de l'intervention de notre collègue Grandgirard pour leur futur prospectus.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 détermine le nom de la nouvelle commune, Cheyres-Châbles.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Le montant de l'aide financière de l'Etat se monte à 363 200 frs.

La Commissaire. C'est exact.

- > Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 7

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Douzay Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Ben-

jamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87.*

S'est abstenu:

Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

Projet de loi 2015-DIAF-99 Fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Lors de sa même séance, le Bureau du Grand Conseil a également pris connaissance du message 2015-DIAF-99 sur le projet de fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf.

Suite à l'échec du projet de fusion Englisbourg qu'elles avaient largement accepté, ces 2 communes ont décidé de réaliser une fusion à 2 au vu des nombreuses collaborations qui sont déjà en place.

Les populations des 2 communes ont accepté cette convention de fusion à une écrasante majorité, à une voix près de l'unanimité pour la commune de Chésopelloz.

Selon les règles de calcul en vigueur, le montant de l'aide financière se monte à 449 400 francs.

¹ Message pp. 2625ss.

Par 13 voix contre 0 et 0 abstention, le Bureau vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et félicite les citoyens de la nouvelle commune fusionnée de Corminbœuf.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter cette fusion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction de la fusion de la commune de Chésopelloz avec sa grande voisine Corminbœuf. Il faut saluer ici le travail entrepris par les conseils communaux respectifs et leurs syndicats, dont l'un d'entre eux est parmi nous, notre collègue Lambelet. Merci Albert.

Le groupe Alliance centre gauche constate cependant que le plan de fusion élaboré par le préfet de la Sarine n'a pas abouti pleinement durant cette période administrative. Il faudra donc que les réflexions se poursuivent à l'avenir et, notamment après 2016, où les autorités communales seront vraisemblablement renouvelées.

Partant de ce constat qu'il y aura matière à voter, notamment, semble-t-il, au niveau de la préfecture de ce district, le groupe Alliance centre gauche souhaite vivement que le représentant de l'autorité de surveillance des communes mette la politique de fusion en priorité et avec tact, pondération, à l'écoute de la population et surtout de la réalité du terrain, des chiffres, de la réalité financière.

Pour avoir un centre fort, il faut un district fort et le district de la Sarine occupe cette place prépondérante au centre du canton. Il faut donc que ce district se donne les moyens d'avoir – je dirais – la force et les moyens de sa politique.

J'émet aussi quelques inquiétudes par rapport à ce plan de fusion, lorsqu'on sait que Sarine-Ouest est restée un peu sur le carreau. Sarine-Ouest, c'est aussi une part importante de la configuration politique du district de la Sarine.

Voilà, on ne peut que former des vœux pieux pour l'année prochaine, partant aussi du constat qu'il y aura un changement au niveau des têtes de listes ou des exécutifs communaux avec lesquels il devrait peut-être être plus facile de discuter ou de négocier.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe Alliance centre gauche accepte cette fusion.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de loi relative à la fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf. Il se réjouit de l'union de ces 2 entités dès le 1^{er} janvier 2017. Ces 2 communes collaborent étroitement depuis de nombreuses années et c'est naturellement que leur projet de fusion a été plébiscité à une très large majorité de leur population.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient unanimement ce projet de fusion.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre salue cette jolie fusion, n'est-ce pas, M. le Syndic? Oui, cette fusion: je constate que les 2 C ont été beaucoup plus rapides que les 2 G. Peut-être qu'à l'avenir, cela pourra se faire.

Chésopelloz, une petite commune, mais beaucoup de Suisses qui ont eu l'occasion de se manifester sur la place de tir vont certainement s'en souvenir avec quelques arrêts notamment au restaurant Saint-Georges où j'ai aussi quelques fois participé.

Merci d'accepter ce projet de loi.

Le Rapporteur. Je remercie les représentants des groupes qui soutiennent cette fusion et nous prendrons aussi acte des réflexions du député Chassot sur la nécessité de la poursuite de ce plan de fusion.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Le nom de la nouvelle commune est Corminbœuf.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. La contribution financière de l'Etat se monte à 449 400 francs.

La Commissaire. C'est exact.

- > Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 2

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/

MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 91.*

Projet de loi 2015-DIAF-98 Fusion des communes d'Oberschrot, Plaffeien et Zumholz¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ich darf Ihnen im Namen des Büros des Grossen Rates den vorliegenden Gesetzesentwurf über den Zusammenschluss der Gemeinden Oberschrot, Plaffeien und Zumholz zur Annahme empfehlen.

Ursprünglich geht diese Dreier-Fusion auf den damaligen Plan des Oberamtmanns des Sensebezirks mit dem Projekt Senseoberland zurück. Ursprünglich waren fünf Gemeinden mit an Bord. Die Bürgerinnen und Bürger der zwei Gemeinden Brünisried und Plasselb haben es an den Gemeindeversammlungen vom 8. März 2015 jedoch abgelehnt, in diesem Fusionsprojekt mit dabei zu sein. Schlussendlich haben die verbleibenden Gemeinden, die wir heute zur Diskussion haben, die sogenannten POZ-Gemeinden, Plaffeien, Oberschrot und Zumholz, beschlossen, den Weg weiter zu gehen und eine Dreier-Fusion anzustreben, so wie wir sie heute auf dem Tisch haben.

Die neue Gemeinde wird mit diesem Zusammenschluss die viertgrösste Gemeinde der noch verbleibenden 17 Gemeinden sein. Bezüglich des Namens wurde beschlossen, dass die neue, fusionierte Gemeinde den Namen Plaffeien tragen wird.

Dies meine Ausführungen zum Eintreten.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter cette fusion, qui a finalement vu le jour après un redimensionnement, mais qui est une très belle fusion.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Vize-Syndic der Gemeinde Plaffeien, welche mit Oberschrot und Zumholz im vergangenen September der ersten Fusion des Sensebezirks zugestimmt hat.

Ursprünglich beinhaltete das Fusionsprojekt ebenfalls die Gemeinden Plasselb und Brünisried, welche eine Fusion anfangs 2015 in einer ersten Abstimmung leider knapp abgelehnt haben. Wir haben sofort innerhalb der drei ver-

¹ Message pp. 2612ss.

bleibenden Gemeinden, welche mit über 75 Prozent der Fünfer-Fusion bereits zugestimmt hatten, eine zweite Fusionsvereinbarung ausgearbeitet, über welche bereits Ende September abgestimmt werden konnte – mit positivem Resultat.

Die neue Gemeinde Plaffeien wird mit rund 3700 Einwohnern ein starkes Zentrum im Senseoberland bilden. Es ist eine über die Jahre gewachsene Fusion, da die Einwohner seit langem in zahlreichen Bereichen zusammenarbeiten: Feuerwehr, Schulwesen, Abwasser und Pflegeheim sind nur einige der erwähnenswerten erfolgreichen Zusammenarbeiten. Auch kulturell, sportlich und auf religiöser Ebene wird seit je her vieles, wenn nicht fast alles, gemeinsam organisiert. Es ist aus all diesen Gründen eine folgerichtige und sehr sinnvolle Fusion, welcher heute der Grosse Rat zustimmen kann.

Das im regionalen Richtplan des Sensebezirks geplante interkommunale Zentrum Plaffeien-Oberschrot und der kantonale Tourismusschwerpunkt Schwarzsee bilden die Basis für die künftige Entwicklung des Senseoberlandes. Es ist hierbei jedoch entscheidend, dass auch mit dem neuen Raumplanungsgesetz künftig Gewerbezone geschaffen werden können, welche für die lokale Bevölkerung Arbeitsplätze in der Region generieren. Das ist eine der Hauptsorgen, welche die Gemeinden des ganzen Sensebezirks in den nächsten Jahren beschäftigt.

Flächenmässig entsteht die zweitgrösste Gemeinde des Kantons. Dies bedeutet neben einer grossen, teils unnutzbaren Fläche ebenfalls grosse Kosten zum Unterhalt des grossen Strassen- und Wegnetzes, aber auch immer wieder hohe Kosten durch Unwetter, wie beispielsweise beim grossen Gewitter im August 2014 – alles Faktoren, welche im Finanzausgleich des Kantons leider nur sehr wenig berücksichtigt werden. Hier sind die flächenmässig grössten Gemeinden des Kantons, welche die Fusionspläne des Kantons bereits vorbildlich umgesetzt haben, klar benachteiligt. Dies muss bei der Überarbeitung des Finanzausgleichs berücksichtigt werden. Die im Gesetzesentwurf vorgesehenen 762 000 Franken an Fusionshilfe decken die durch die Fusionsarbeiten anfallenden Kosten und sind eine willkommene Hilfe, die Strukturen der neuen Gemeinde aufzubauen.

Im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei und als Gemeinderat einer der betroffenen Gemeinden empfehle ich Ihnen, dem Gesetzesentwurf über den Zusammenschluss der Gemeinden Oberschrot, Plaffeien und Zumholz zur neuen Gemeinde Plaffeien zuzustimmen.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis gratuliert der Bevölkerung der drei Gemeinden Oberschrot, Plaffeien und Zumholz und den entsprechenden Gemeinderäten und Gemeindepräsidenten und Gemeindepräsidentinnen. Eine Fusion zur Gemeinde Senseoberland hätten wir natürlich auch sehr begrüsst. Das Mitte-Links-

Bündnis wünscht der neuen Gemeinde Plaffeien bei der Umsetzung viel Glück und wird die Fusion der Gemeinden Oberschrot, Plaffeien und Zumholz einstimmig unterstützen.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Wie wir schon oft gehört haben, waren es am Anfang fünf Gemeinden. Fusionieren wollen die drei Gemeinden Plaffeien, Oberschrot und Zumholz.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt dieses Fusionsprojekt zu 100 Prozent und wünscht Eintreten.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat von Plaffeien. Fusion: ein Dafür oder ein Dagegen, eine Befürwortung oder eine Skepsis? Es gibt immer beide Seiten.

Ich persönlich finde in dieser Angelegenheit, dass es Sinn macht, Synergien zu nutzen. Ich erwarte aber vom Kanton, dass sein Argument, dass eine grössere Gemeinde mehr Gewicht hat beim Kanton, auch Fuss fasst. Demzufolge erwarte ich in verschiedenen Dossiers in Zukunft eine ein wenig schnellere Abwicklung. Das ist meine persönliche Meinung.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Fusion diskutiert und ist einstimmig für die Unterstützung.

Le Rapporteur. Ich danke allen Fraktionssprechern und -sprecherinnen für ihre Voten und stelle fest, dass das Eintreten auf dieses Fusionsprojekt respektive auf diesen Gesetzesentwurf nicht bestritten ist.

Vielleicht aus meiner Sicht eine kleine Bemerkung zu den Stellungnahmen von Grossrat Daniel Bürdel und Grossrat Alfons Piller. Nur mit einer Fusion oder mit der Fusion von mehreren Gemeinden lösen wir in diesen Regionen nicht alle Probleme. Das muss man immer wieder feststellen. Gerade raumplanerische Sachen oder die Situation bezüglich des Finanzausgleichs in solchen Gemeinden müssen weiter vorangetrieben werden. Nur mit der Fusion und der Grösse alleine haben wir die Probleme nicht alle gelöst.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Wie bereits erwähnt, wird die neue Gemeinde den Namen Plaffeien tragen.

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Hier wird definiert, wie sich der Fusionsbeitrag des Kantons zusammensetzt. Die insgesamt 762 960 Franken setzen sich zusammen aus dem Grundbetrag von 693 600 Franken, multipliziert mit dem Faktor 1,1, den es für eine Dreier-Fusion gibt.

La Commissaire. C'est exact.

> Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 3

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire.

Ce dossier sera traité rapidement, comme tous les autres, dans la mesure du possible à l'Etat.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-

BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), John-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 92.

—

Projet de loi 2015-DIAF-100 Fusion des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried¹

Rapporteur: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Comme mes prédécesseurs, j'ai le plaisir de rapporter pour le Bureau sur cette quatrième fusion de ce matin, analysée le même jour que les autres. Il s'agit de la nouvelle commune de Courtepin, née des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried.

Diese neue Gemeinde bildet ein Zentrum im zweisprachigen Haut-Lac, gemäss dem Fusionsplan des Oberamtes.

Die Bevölkerung wird neu knappe 5000 Einwohner zählen und somit einen guten Ausgleich zu den anderen starken Gemeinden im Seebezirk darstellen. Die Abstimmung am

¹ Message pp. 2640ss.

27. September 2015 zeigte mit grosser Zustimmung den Willen der Bevölkerung, diese neue Gemeinde zu gründen.

Gemäss Gesetz werden die Wahlen in den Gemeinderat im Herbst 2016 erfolgen und die Fusion mit Wirkung auf den 1. Januar 2017.

Nous souhaitons bon vent à la nouvelle commune et à ses citoyens.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter cette fusion. La nouvelle commune de Courtepin fera de nombreux efforts en faveur du bilinguisme et ces efforts sont à saluer.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche salue avec enthousiasme cette nouvelle commune du district du Lac assez importante, puisqu'elle dépasse les 5000 habitants. Comme l'a dit M^{me} la Commissaire du Gouvernement, je tiens à relever la question du bilinguisme qui a été réglée notamment à l'art. 4 de la convention de fusion. C'est une chose qui est très importante et cela pourrait éviter aussi ces fameuses questions liées à la territorialité des langues, qui sont des plus sensibles, en tout cas pour certains encore.

Le groupe Alliance centre gauche espère également que la question relative à la fréquentation du cycle d'orientation de Domdidier pour les élèves de Villarepos soit maintenue ou du moins qu'une solution ad hoc soit trouvée pour ces élèves francophones.

C'est avec ces considérations que le groupe Alliance centre gauche acceptera ce projet.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Mit Genugung nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zur Kenntnis, dass sich rund um die zweitgrösste Gemeinde des Oberen Seebezirks drei kleine, angrenzende Gemeinden auf freiwilliger Basis entschlossen haben, mit Courtepin zu fusionieren. Obschon die Gross-Fusion nicht ganz dem Fusionsplan des Oberamtmannes entspricht, kann doch von einem bemerkenswerten und logischen Zusammenschluss gesprochen werden, ja, von einer Stärkung des Oberen Seebezirks. Erwähnen und hervorheben möchte ich die in der Fusionsvereinbarung getroffene Abmachung der Zweisprachigkeit, welche schon konsequent seit einigen Jahren in Courtepin angewandt wird. Es ist nicht selbstverständlich, dass dieser Mehraufwand der Zweisprachigkeit, der von der Gemeinde vollumfänglich getragen wird, nun auch auf die fusionierten Gebiete ausgedehnt wird.

Der alten und der neuen Gemeinde Courtepin möchte ich an dieser Stelle ein grosses Lob und einen Dank aussprechen für diesen Service public und ihre Vorbildfunktion. Erstaunt war ich zwar, dass die Fusionsvereinbarung nicht auch in deutscher Sprache vorliegt. Das hatte aber offenbar keinen Einfluss auf die erfolgreiche Abstimmung in den Gemeinden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei anerkennt die Fusion von Barberêche, Courtepin, Villarepos und Walleried und stimmt ihr einstimmig zu.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt diese Fusion und wir werden einstimmig für das Eintreten des Gesetzesentwurfs sein.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va soutenir cette fusion des communes du Haut-Lac. Nous aimerions leur souhaiter bon vent et féliciter tous les habitants qui se sont prononcés en faveur de cette fusion. Ce que j'aimerais surtout souligner, c'est l'effort que la nouvelle commune fera pour le bilinguisme; c'est un signal fort pour notre canton et notre district du Lac. C'est un effort que nous avons envie de poursuivre, afin d'avoir des habitants bilingues, notamment aussi pour le futur au sein de notre Grand Conseil.

Ich gratuliere den drei Gemeinden von Herzen. Ich freue mich ganz speziell, dass die Gemeinde weiterhin vorhat, sich für die Zweisprachigkeit einzusetzen, und ich danke auch dem Kanton, dass dieser die Gemeinde entsprechend unterstützen wird.

Le Rapporteur. Je salue les avis positifs de tous les intervenants, notamment par rapport au bilinguisme, mais aussi par rapport à l'intégration de la commune de Villarepos, qui se trouvait un petit peu isolée au niveau du Lac. Avec cette fusion, elle se trouve à l'intérieur d'une très belle commune.

La Commissaire. Je remercie aussi les intervenants qui ont salué l'effort de ces communes plurilingues. A ma connaissance, la convention de fusion a été traduite en allemand par nos services, afin d'aider la nouvelle commune dans ses efforts pour le bilinguisme.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 définit l'entrée en matière au 1^{er} janvier 2017.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 détermine le nom de la commune. Comme annoncé, c'est le nom de Courtepin qui est retenu pour l'ensemble des quatre villages.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'aide financière est déterminée à 1 136 880 frs pour cette fusion.

La Commissaire. C'est exact.

> Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 5

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Dutz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-

PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 92.

—

Projet de décret 2015-DIAF-81
Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt¹

Rapporteur: **Didier Castella** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Etant donné l'importance du site en termes de mobilité ferroviaire et la nécessité de sécuriser les voyageurs face aux dangers naturels, c'est à l'unanimité que la commission parlementaire vous invite à soutenir le projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 501 000 frs pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-Fribourg, secteur Flamatt.

Le 6 octobre 2011, le Grand Conseil votait à l'unanimité une subvention nette de 2,109 millions de frs, pour un volume de travaux admis de 14,06 millions de frs. Etant donné les dépassements importants, les CFF, en accord avec les instances fédérales, ont adressé au canton une demande pour le subventionnement de coûts supplémentaires. Ces dépassements s'expliquent principalement par des prix d'adjudication supérieurs aux estimations malgré la mise en concurrence de diverses entreprises. Le maître d'ouvrage, soit les

¹ Message pp. 2590ss.

CFF, explique cette différence par la complexité particulière des travaux effectués. La commission s'étonne par ailleurs du manque de communication entre le maître d'oeuvre et le canton. Ceci a entraîné une erreur de calcul du taux de TVA, le canton l'ayant compté à 8%, alors que les CFF, en accord avec les autorités fédérales, tiennent compte d'un impôt préalable de 6,8%. Le coût supplémentaire estimé pour l'ensemble des travaux représente un surplus de 23% par rapport aux montants annoncés en 2011. Ce dépassement est légèrement inférieur à la marge d'erreur généralement admise de 25% pour des devis sans soumission.

Malgré l'acceptation finale à l'unanimité, les discussions ont été nourries au sein de la commission parlementaire. Elle a constaté avec une certaine irritation que les chiffres présentés dans le message ne relaient pas exactement les montants publiés dans le message de 2011. Cela n'a pas aidé à la compréhension du dossier et a soulevé de nombreuses questions, notamment sur la problématique de la TVA.

La commission s'est par ailleurs demandé si la DAEC n'était pas plus compétente que la DIAF pour conduire des projets de génie civil. La Directrice de la DIAF ainsi que le chef du secteur dangers naturels ont rappelé que le suivi du chantier était assuré par les CFF avec du personnel qualifié et des mandataires spécialisés, le canton intervenant à titre subsidiaire dans le cadre de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles.

Certains membres ont regretté que la variante «tunnel» n'ait pas été mieux étudiée. Elle garantissait une sécurité accrue et s'inscrivait dans une réflexion à long terme. La variante actuelle a été retenue selon le principe de proportionnalité, soit en garantissant une sécurité suffisante pour un coût raisonnable. Pour rappel, les autres variantes auraient représenté des investissements compris entre 300 et 500 millions de frs.

Finalement, la commission a été sensible au fait que la sécurisation du passage de Flamatt est nécessaire pour garder la desserte de la ligne nationale Genève-Zurich, ligne stratégique pour le développement de notre canton. Elle prend note que le scénario catastrophe – un train percute un éboulement, puis déraile et entre en collision avec un train venant en sens contraire – est rendu impossible grâce à la mise en place de filets équipés d'un système d'alerte.

Elle prend acte que les travaux effectués permettront de contenir les événements naturels de moyenne importance et assureront ainsi un fonctionnement beaucoup plus sûr et stable de la ligne que par le passé.

Enfin, consciente de la nécessité de rester en bons termes avec les CFF et les autorités fédérales, en regard des investissements futurs, elle vous invite à soutenir ce projet de décret.

La Commissaire. Je remercie le rapporteur pour ses explications très précises sur le surcoût, sur les calculs de TVA, sur les tâches du Service des forêts et de la faune – correspondant aux devoirs inscrits dans la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles – et sur la nature des mesures de sécurité prises. La ligne CFF Berne-Fribourg-Lausanne est d'une importance capitale pour le canton de Fribourg. Dès lors, le canton doit, dans le cadre de la tâche commune Confédération-cantons de protection contre les dangers naturels, participer aux coûts supplémentaires selon les conditions-cadres du projet en cours de réalisation. C'est en tout cas l'avis du Conseil d'Etat.

Les surcoûts sont prévus au budget 2016 du service compétent.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Wie wir alle wissen, ist dieser Sektor verkehrstechnisch mit der Verbindung zwischen Bern und Freiburg von grösster Bedeutung. Andererseits ist diese Stelle überaus grossen Naturgefahren ausgesetzt. Wer die Örtlichkeit kennt, ist sich der Tragweite der äusserst anspruchsvollen Terrainarbeiten bewusst. Zudem hat ein weiterer Erdbeben im Verlaufe dieses Frühjahres die Situation noch verschärft. Denn bedenken wir, dass es sich hier um das Nadelöhr der Hauptverbindung zwischen Genf, Lausanne, Freiburg, Bern und Zürich handelt. Demzufolge sind aus unserer Sicht die Mehrkosten in der Höhe von knapp 3,4 Millionen Franken auch erklär- und nachvollziehbar. Es mussten spezielle Zufahrtsmöglichkeiten in einem sehr steilen Gelände geschaffen werden, und diese Mehrkosten in der Höhe von knapp 2,4 Millionen Franken sind insbesondere auf der Bereich Hangrückbau und Installationen zurückzuführen.

Nous estimons que le crédit d'engagement demandé de 501 000 frs est raisonnable et surtout explicable en comparaison avec les coûts totaux de 17,4 millions de frs, ce qui correspond à une participation de 15% de la part de notre canton. La problématique de la TVA et la déduction de l'impôt sur l'impôt préalable ont été expliquées et nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour qu'elles demandent aux CFF une calcul correcte et non pas une fois avec et après sans TVA.

Nous remercions également M. Willy Eyer pour la bonne préparation du dossier et ses explications précises lors de la séance de la commission.

Mais mesdames et messieurs, oui, gouverner, c'est prévoir. Nous savons que cet endroit est très sensible, puisqu'à côté de la ligne CFF, nous trouvons l'autoroute avec un viaduc âgé de 40 ans qui passe juste au-dessus de Flamatt, des habitations et des industries. Il s'agit de corriger durant ces prochaines années cette malheureuse planification dans le temps.

C'est la raison pour laquelle nous invitons le Conseil d'Etat à prendre contact avec la Confédération d'une part, les CFF

d'autre part et surtout avec le nouveau président du groupe parlementaire socialiste aux Chambres fédérales, M. Roger Nordmann. Je vous rappelle que son postulat du 5 mai 2015, adopté par le Conseil national le 25 septembre 2015, indique un chemin intéressant pour contourner cette zone très critique, cela en vue du développement futur de ce secteur pour le chemin de fer et pour l'autoroute.

Notre groupe va soutenir ce décret à l'unanimité et je vous invite à en faire de même.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a très bien étudié ce message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la ligne CFF à Flamatt ainsi que le message de base qui avait été accepté par le Grand Conseil le 6 octobre 2011.

En reprenant le message d'origine de 2011, nous avons eu beaucoup de peine à faire un lien entre les points et montants alloués et acceptés à l'époque et les points et montants présentés aujourd'hui. En effet, il y avait par exemple dans le message de base 3 points pour le système de filets de protection et on n'en retrouve que 2 dans ce message; quid du troisième système de filets de protection? Ce message de 2011 mentionnait également un montant total sans TVA de 13,016 millions de frs, alors que le message d'aujourd'hui nous parle d'un montant de l'époque sans TVA de 13,165 millions de frs. La TVA en 2011 était de 8%, alors que dans ce message, elle est de 6,8%, allez savoir pourquoi.

Il a donc été extrêmement difficile de comprendre ce message, où aucun montant du message de 2011 ne peut être vérifié avec ce dernier. Nous trouvons ce message pas clair du tout et mal étayé. Même une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Il aurait été ainsi judicieux de nous faire une évaluation sur le même principe que celle effectuée en 2011, soit avec des comparaisons directes, histoire que l'on s'y retrouve. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de le dire en commission.

Le groupe socialiste fait également les remarques suivantes: les CFF étaient le maître d'oeuvre et le DETEC a délivré les permis des travaux. Ces deux acteurs étaient donc responsables des travaux et des montants mis en jeu. Ainsi, les travaux ont été sous-estimés par eux, soit au niveau de leur ampleur, soit au niveau financier.

Le groupe socialiste et le Grand Conseil ont accepté de payer en 2011 le montant de 2,109 millions de frs, car il était réaliste et il fallait le faire. Le conseiller d'Etat de l'époque, M. Pascal Corminboeuf, avait d'ailleurs mentionné lors de son intervention en plénum qu'il pouvait y avoir une variation de plus ou moins 10% sur le montant total de 2,109 millions de frs. Aujourd'hui, ce surcoût de 501 000 frs représente +23% du montant de 2,109 millions de frs accepté en 2011, soit largement plus que ces 10% tolérables.

Nous savons qu'il peut y avoir des imprévus, mais nous sommes aujourd'hui loin du compte et ce montant nous reste en travers de la gorge. On aurait effectivement pu faire bien d'autres choses avec une partie de ce montant, surtout quand on sait que tous les conseillers d'Etat ont dû limer sur leur budget 2016.

Ainsi, même si nous savons qu'il y a beaucoup de vaches dans notre beau canton de Fribourg, nous pensons qu'il ne faudrait pas que les CFF et la Berne fédérale ne prennent le canton de Fribourg que pour une vache à lait qui regarde les trains passer.

Nous espérons donc que ce surcoût de 501 000 frs aura une réelle efficacité sur le tronçon de Flamatt de la ligne CFF pour la sécurité des passagers qui l'empruntent chaque jour, car notre population fribourgeoise pendulaire a bien besoin de cette ligne CFF.

C'est ainsi en ces termes et uniquement pour la paix des relations et collaborations que le canton de Fribourg entretient régulièrement avec les CFF que le groupe socialiste acceptera ce décret.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mes liens d'intérêts concernant ce projet sont que j'utilise de temps en temps cette ligne de chemins de fer ou cette autoroute. A cet effet, j'ai bien l'occasion de voir le talus et wenn man mit dem Auto auf der Autobahn fährt, sieht man sehr gut, wie diese Böschung in Bewegung ist und das nicht schon seit längerer Zeit, sondern ebenfalls in jüngster Zeit, sei dies 2014 oder auch 2015. Bei viel Regenfall ist die Böschung extrem gefährdet. Ich bitte Sie entsprechend, diesem Kredit zuzustimmen, was sehr wichtig ist. Dies beinhaltet ebenfalls die automatische Überwachung und die Alarmmöglichkeiten, die damit gegeben sind. Ich bitte Sie also, diesem Kredit zuzustimmen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat die vorliegende Botschaft zur Kenntnis genommen und wird dem Dekretsentwurf, trotz der Kostenüberschreitung, der Sicherheit wegen einstimmig zustimmen.

Die SBB-Linie Freiburg-Bern ist hoch frequentiert und ist für unseren Kanton unbestritten strategisch äusserst wichtig. Die hohe Kostenüberschreitung von einer halben Million Franken können wir jedoch nur teilweise nachvollziehen. So ist es für das Mitte-Links-Bündnis unverständlich, dass das Rechnungssystem seitens der SBB nicht bekannt war und somit die Mehrwertsteuer beim Kostenvoranschlag nicht einberechnet wurde. Hingegen stellen wir die Dringlichkeit eines Alarmsystems zur Erhöhung der Sicherheit in keiner Weise in Frage. Beim vorliegenden Projekt handelt es sich um die kurz- und mittelfristig günstigste Variante für eine akzeptable Sicherheit, auf die absolut nicht verzichtet werden soll.

Zwischen den Jahren 2012 und 2014 wurden bereits 18 Millionen Franken in die Hangsicherung in Flamatt investiert. Das Mitte-Links-Bündnis stellt sich die Frage, wie die Zukunft dieser Bahnlinie langfristig aussehen wird und bezweifelt, dass diese Investitionen für die weitere Zukunft ausreichen werden. Denn trotz der Hangsicherung ist der Hang anfangs Mai, wie ja bekannt ist, erneut gerutscht. Dies zeigt, dass ein Abrutschen auch in Zukunft jederzeit immer wieder möglich ist. Zwar wird das Alarmsystem Unfälle weitgehend vermeiden können. Um jedoch nicht immer wieder mit Hangrutschen und den damit verbundenen Gefahren und Kosten konfrontiert zu werden, müssen Bund und SBB unserer Ansicht nach in ferner Zukunft nach einer langfristigen und nachhaltigen Lösung suchen und somit noch viel tiefer in die Taschen greifen. Sprechen wir von anderen Varianten, sprechen wir rasch von Kosten in der Höhe von 300–500 Millionen Franken.

Leider wird der Bau der zweiten Gotthardröhre ein Milliardenloch in die Bundeskasse reissen, sollten die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger dem Projekt zustimmen. Das Mitte-Links-Bündnis bedauert, dass dieses Geld folglich für andere Infrastrukturprojekte in den Kantonen fehlen würde. Der Bau einer nachhaltigen, dauerhaft sicheren Variante wie zum Beispiel eines Tunnels, würde damit wohl definitiv im Land der Träume verschwinden.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat an ihrer Fraktionssitzung das Dekret analysiert und diskutiert. In Anbetracht dessen, dass dies eine sehr wichtige strategische Bahnlinie zwischen Freiburg und Zürich ist und es für die Sicherheit der Bahnreisenden von dringlicher Notwendigkeit ist, wird die Freisinnig-demokratische Fraktion diesem Dekret einstimmig zustimmen.

Le Rapporteur. Je prends note avec satisfaction que tous les groupes soutiennent ce décret. M. Waeber a interpellé le Conseil d'Etat sur l'intervention de M. Roger Nordmann quant au développement stratégique de ce secteur. Je laisserai le Conseil d'Etat y donner suite.

Je prends note que M. Repond, malgré ses mécontentements, soigne la paix des relations. C'est de bonne augure, lorsqu'on sait que la présidente a mis son année sous le signe de la paix.

Sur ce, je n'ai pas de commentaire particulier à faire.

La Commissaire. Je vous remercie pour avoir décrit la situation dangereuse et pour ne pas remettre en question les mesures de sécurité. On ne peut effectivement pas revenir en arrière sur un engagement de collaboration, s'il y a eu des difficultés techniques pour assurer la sécurité. C'est en tout cas l'avis du Conseil d'Etat.

Le cadre de 25% mentionné par le rapporteur est effectivement normal et je constate que certaines dispositions du

décret de 2011 adoptées par le Grand Conseil durant la précédente législature ont dû être adaptées en fonction du déroulement des travaux et des dispositions sur la TVA. Ceci a été fait et le travail peut maintenant continuer. Nous devons donc donner un bon signal de collaboration avec la Confédération, qui soutient à raison de 39% ces travaux dans le cadre de la protection contre les dangers naturels.

Pour ce qui est du postulat Roger Nordmann, vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, c'est le FAIF qui prendra en charge le financement des infrastructures. Le canton a dû donner dans le cadre de PRODES 2030, ses intentions par rapport aux infrastructures à financer. Ce projet n'est pas dans ce PRODES 2030, mais puisque le Directeur de la DAEC est à côté de moi, il prendra bien entendu en compte vos desiderata dans ce domaine et saisira la prochaine occasion, si possible il y a.

Je vous remercie d'accepter ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Cet article précise le montant du crédit supplémentaire de 501 000 frs.

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP),

Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 92.

—

Projet de décret 2015-DAEC-186 Acquisition et transformation de l'immeuble Contrinex, route André-Piller 50, à Givisiez¹

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le site Contrinex de Givisiez est à vendre. L'Etat de Fribourg s'est porté acquéreur et vous demande aujourd'hui de valider ce décret.

Le SITel, en fin de bail au Mont-Carmel et de plus à l'étroit, est à la recherche de nouveaux locaux et pourrait de la sorte s'installer à la route André-Piller moyennant quelques transformations.

Qui est Contrinex? M. Heimlicher, fondateur, a remis son entreprise à sa fille il y a quelques années. Active dans la recherche et le développement de contacteurs industriels pour l'automobile et l'industrie, cette PME s'est agrandie rapidement et principalement dans notre canton, mais aussi à l'étranger. Confrontée à la cherté du franc suisse et pour rester concurrentielle, elle a choisi de produire à l'étranger, principalement en Hongrie, et de maintenir la recherche ici, à Fribourg, dans des locaux plus restreints.

Quels sont les besoins de l'Etat?

Plusieurs Directions cherchent des locaux plus vastes et plus économiques. D'autres doivent planifier des déménagements, comme la Chancellerie durant ses transformations ou encore la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour les mêmes raisons. Le SITel, locataire de l'ECAS qui a aussi besoin de place, arrivait en fin de bail. Un concours de circonstances a voulu que l'Etat ait eu vent de la vente de Contrinex et a pu ainsi entrer en matière.

Que trouve-t-on sur le site de Contrinex? Tout d'abord, 2 parcelles de terrain de 6000 m² chacune, dont l'une est construite. Inauguré en 1977, le bâtiment fut agrandi en 2006. Ce sont aussi 30 000 m³ répartis entre un sous-sol, un rez et 2 étages, soit 5000 m² de surface utile. Ce sont aussi de grandes places de parc, un terrain constructible nécessitant cependant l'enfouissement plus profond du gazoduc pour prévenir les dangers majeurs. La construction du bâtiment est de qualité et les grands espaces nécessitent peu de transformations.

Les délais? En cas d'acceptation du présent décret par le Grand Conseil, Contrinex quitterait les locaux dès juin 2016 pour permettre la transformation début 2017. Pour des questions de sécurité, le centre de calcul restera au Mont-Carmel pour quelques années encore. Seul le personnel administratif – quand même 150 EPT – se déplacera sur le site Contrinex.

Les coûts? La location actuelle des 4 emplacements du SITel s'élève à 623 000 frs, donc plus d'un demi-million de frs. Seule demeurera une partie de la location du centre de calcul à l'Impasse de la Colline. La demande de crédit d'aujourd'hui comprend l'acquisition du site pour 18,5 millions de frs, la transformation pour 5,5 millions de frs et 100 000 frs de frais d'acquisition.

L'estimation des experts a fixé les valeurs suivantes:

- > 200 frs par m² pour le terrain;
- > 400 frs par m³ pour le sous-sol;
- > 550–600 frs le m³ pour les étages.

En plus, un kardex, soit un complexe de transmissions informatiques internes, pourra être directement utilisé par le personnel de l'Etat.

¹ Message pp. 2491ss.

La commission a eu l'avantage de pouvoir visiter les locaux sous la conduite de M^{me} Heimlicher, la directrice, que je remercie pour sa convivialité et la transparence de ses propos.

Après une entrée en matière non contestée, la commission a pu obtenir les réponses à toutes les questions adressées à M. le Commissaire, à l'architecte cantonal, M. Bruttin, et aussi et surtout à M. Charles Ducrot, chargé de la faisabilité de l'objet. Forte de ces renseignements, la commission vous propose à l'unanimité d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier la commission ad hoc pour son travail d'analyses effectué dans ce dossier et pour la visite des locaux qu'elle a effectuée. Merci également pour le rapport très complet de M. le Rapporteur. Je souhaiterais y apporter quelques compléments.

Il est important de relever que le Conseil d'Etat, dans le cadre de sa politique immobilière, tente de privilégier l'acquisition ou la construction de bâtiments administratifs plutôt que la location. L'acquisition de ce bâtiment et du terrain adjacent s'inscrit donc parfaitement dans cette politique immobilière. Cela va permettre de réunir sous un même toit différents locaux qui sont actuellement dispersés à Givisiez.

Le point de départ de ce projet est la recherche de nouveaux locaux pour le SITel car l'ECAS a dénoncé les contrats de location à la route du Mont-Carmel afin de pouvoir utiliser les locaux pour ses propres besoins. De plus, la localisation actuelle du SITel, répartie sur 3 sites, ne favorise pas la cohésion complète de ce service.

L'Etat a eu vent que la société Contrinex souhaitait offrir en location, voire vendre ce site de production dès lors qu'elle a pris des mesures de réorganisation avec une délocalisation partielle à l'étranger, mais aussi une délocalisation à Givisiez de toute la partie administrative, de la recherche et du développement.

Les discussions ont rapidement pris une orientation favorable, l'Etat ayant la primeur et la priorité dans l'acquisition de ce terrain. Nous avons fait différentes analyses. Tout d'abord, une étude de faisabilité a été effectuée par le bureau Maskin, qui a démontré et confirmé aussi le potentiel de développement de ce site. Les besoins ont été analysés et préavisés favorablement par la commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Parallèlement, nous avons confié à un expert immobilier et ancien directeur de la Régie de Fribourg le mandat d'estimer la valeur de cet objet. C'est cette valeur qui a été retenue pour les négociations. Nous avons en face deux autres expertises avec des prix plus élevés, mais au final, c'est le montant avancé par l'Etat qui a pu être retenu.

L'Etat général du bâtiment peut être qualifié de bon. Sa typologie est intéressante, l'éclairage naturel adéquat. L'enveloppe du bâtiment sera conservée telle quelle. A noter que le site

a été construit en deux étapes, la première étape en 1997 et pas 1977 comme cela a été indiqué tout à l'heure. Le devis général prévoit de réaménager les surfaces de production en surfaces administratives. L'architecte qui sera mandaté pour ces modifications aura comme mission de maintenir au maximum l'existant, mais aussi de trouver des solutions pour qu'un autre service puisse être, le cas échéant, implanté sur le site, puisqu'on a une marge confortable pour l'installation du SITel. Ce sera donc bien un bâtiment de l'Etat et pas le bâtiment du SITel. L'Etat se réserve naturellement la possibilité d'installer provisoirement ou durablement d'autres services, d'autres unités administratives.

Le terrain à disposition offre aussi un potentiel de développement intéressant. Le bâtiment peut être agrandi, mais sur la parcelle voisine, il y a aussi une possibilité de construction. Nous sommes en zone à bâtir définie dans le plan d'aménagement local de la commune de Givisiez. Cette surface est, on l'a dit, soumise aux exigences de l'OPAM, compte tenu de la présence du gazoduc. Toutefois, une solution pourra être trouvée afin de minimiser les risques. La société propriétaire du gazoduc a d'ailleurs constitué des réserves pour effectuer les travaux nécessaires. Là, c'est la Confédération qui pourra, le cas échéant, exiger des mesures appropriées auprès de cette société du gazoduc. Le potentiel de développement pourrait permettre d'accueillir par exemple un nouveau centre de calculs pour les besoins de l'Etat, tout en sachant que celui qui est existant dans le bâtiment de l'ECAS sera conservé pour des questions de sécurité.

Pour terminer, je vous indique que le devis ne prévoit pas l'installation de panneaux solaires. Toutefois, une réflexion sera menée par le Service des bâtiments. En fonction des conclusions, des panneaux solaires pourraient être installés. L'achat de ce bâtiment est donc une opportunité intéressante pour l'Etat de Fribourg.

Le Conseil d'Etat vous invite à accepter ce décret.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Lors de sa séance du 2 décembre, la Commission des finances et de gestion a examiné sous l'angle financier le projet de décret relatif à l'acquisition et à la transformation du site Contrinex à Givisiez.

Notre commission considère que l'acquisition proposée est très intéressante pour notre canton. En effet, elle concrétiserait une nouvelle fois la politique foncière visant à être propriétaire de ses propres locaux et elle offrirait une réserve de places de travail et aussi des possibilités d'extension. De plus, le prix de vente négocié est tout à fait raisonnable.

Pour toutes ces raisons, notre Commission vous recommande d'accepter ce décret dans sa version bis, avec les précisions aux art. 1 et 2.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet mentionné.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec intérêt le décret qui vous est soumis et portant sur l'achat du site Contrinex à Givisiez pour 24 millions de frs. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue la politique d'achat du Conseil d'Etat d'acquisition d'immeubles pour ses services.

Si ce décret n'a pas suscité d'oppositions au sein de notre groupe, nous tenons tout de même à rappeler au Conseil d'Etat qu'il faut utiliser rationnellement les surfaces acquises.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dieses Dekret einstimmig unterstützen und lädt Euch, liebe Kolleginnen und Kollegen ein, dies auch so zu machen.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas d'intérêts liés à cet objet, si ce n'est d'être membre de la commission ad hoc.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a étudié et salue positivement ce projet de décret pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble Contrinex à Givisiez. Les activités de production de cette entreprise ont souffert de la conjoncture, du franc fort et seront en partie délocalisées. Toutefois, le siège administratif, la recherche et le développement resteront à Givisiez. Ils occuperont des locaux mieux adaptés à leurs activités; c'est pourquoi cet immeuble est arrivé sur le marché. L'Etat se saisit rapidement de cette opportunité. En effet, une place importante doit être trouvée pour loger l'important service qu'est le SITel.

Notre groupe soutient cette initiative et acceptera massivement ce message.

Toutefois, nous attendons de la part de M. le Commissaire la confirmation que ce bâtiment acheté par l'Etat permettra d'y installer le SITel dans un premier temps et que la réserve de locaux pourrait être utilisée par d'autres services.

La situation des articles 530 (bâtiment actuel) et 681 (parcelle constructible) sis à la route André-Piller à Givisiez est idéale. En effet, cette réserve de terrain entre aussi dans la politique foncière de l'Etat. Il en découle d'ailleurs une économie de location d'environ 600 000 frs. Les accès en transports publics et les places de parc disponibles représentent un confort idéal pour les collaborateurs utilisant ces immeubles. L'état général du bâtiment est qualifié de très bon. Des parois amovibles peuvent rendre son utilisation des plus optimale. Le montant du crédit de 24 millions de frs est divisé en 3 postes: 18,5 millions de frs pour l'acquisition, 5,4 millions de frs pour l'aménagement futur et 100 000 frs pour les frais d'acquisition. Les détails des CFC1 à CFC9 sont décrits dans le message. On y trouve notamment la pose de la fibre optique, les aménagements, les taxes et le déménagement. Le prix de cet immeuble de 30 000 m³ a été étudié par un expert mandaté par le Service des bâtiments. Le coût total de l'ensemble avoisine les 220 frs le m², ce qui correspond aux coûts actuels.

Dans son approche, l'expert a cependant estimé que 17% représenteraient une dépréciation d'ancienneté. Toutefois, malgré la proximité d'un gazoduc, la constructibilité sur le site Contrinex ne devrait pas être mise en cause. Nous faisons confiance à la DAEC.

De plus, une étude de faisabilité a été réalisée et démontre que le bâtiment pourrait accueillir 225 personnes. Par conséquent et en nous référant au message et aux propos tenus en commission par les responsables du dossier, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera presque à l'unisson le projet tel que modifié par la commission.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil d'Etat relatif à l'acquisition de cet immeuble à Givisiez en vue de son achat et de sa transformation.

Dans son analyse, notre groupe s'est posé plusieurs questions: l'immeuble Contrinex répond-il aux besoins du SITel, voire aux besoins d'autres services de l'Etat? Les coûts de transformation sont-ils raisonnables? Le prix d'achat convenu avec Contrinex correspond-il aux valeurs du marché?

Toutes les réponses sont clairement positives pour le groupe libéral-radical. Malgré la proximité du gazoduc – en relation avec l'ordonnance sur la prévention des accidents majeurs et la limitation possible du nombre de travailleurs sur le site –, le potentiel de développement de ce terrain est très important. Il est possible de construire un deuxième immeuble sur le terrain disponible pour d'autres besoins de l'Etat ainsi qu'une annexe à l'immeuble existant. La modularité des locaux permet l'adaptation du site aux besoins urgents du SITel, qui a vu son contrat de bail résilié. Enfin, la qualité du bâtiment et son entretien parfait militent en faveur de cette acquisition.

A titre personnel, je relève un petit bémol: la commune de Givisiez, dont je fus syndic, va perdre l'impôt sur le bénéfice de la société – bon, si elle part dans une autre commune de notre canton, ce n'est pas un problème –, mais surtout et définitivement une contribution immobilière de près de 50 000 frs par an.

Pour le reste, le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce décret et vous demande d'en faire de même.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a discuté et analysé le projet de décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble Contrinex et il entre en matière. Cet immeuble est bien situé. Beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne vais pas les répéter ici. Il a un volume intéressant et il répond à des besoins en locaux nécessaires pour les services de l'Etat et notamment pour le SITel.

En commission, il avait été question, M. le Commissaire vient d'en parler aussi, d'un élément qui n'est pas mentionné dans le message. C'est effectivement la question de la conduite de

gaz qui se trouve à proximité de cet immeuble. Il est quand même important de rappeler que ceci peut pénaliser ou retarder en tout cas un agrandissement éventuel du futur bâtiment.

Le groupe socialiste se pose également la question de savoir si le prix a réellement été discuté. En effet, la valeur ECAB se monte à 14 235 800 frs sans le terrain – mais qu'on peut estimer à 2 millions de frs –, ce qui fait 16 millions de frs environ. Le montant que le canton va payer est de 18 424 000 frs. En fait, il correspond exactement au prix d'une des évaluations qui ont été faites. La tractation s'est passée très rapidement et il ne faudrait pas qu'au vu de l'empressement du canton à acquérir cet immeuble, les tractations n'aient pas vraiment eu bien lieu pour tenter de faire baisser le prix.

Le groupe socialiste se demande notamment si lors de la discussion du montant, s'est posée la question de savoir si l'implantation du gazoduc à proximité avait été prise en compte dans la fixation du prix, car il y aura forcément des inconvénients pour le futur propriétaire.

Enfin, au vu du volume disponible, le groupe souhaite vraiment – M. le Commissaire l'a dit également – que les transformations soient également prévues déjà dès le départ pour accueillir un ou d'autres services de l'Etat, puisque le SITel n'aura pas besoin du volume dans son entier.

Je termine en confirmant que le groupe socialiste va soutenir ce décret.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire d'une coopérative de production d'énergie solaire.

Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt et, pour les mêmes raisons évoquées par mes prédécesseurs, soutiendra à l'unanimité ce projet présenté par le Conseil d'Etat.

Nous avons une demande à adresser spécifiquement au Conseil d'Etat et qui concerne justement l'exploitation du potentiel photovoltaïque de ce bâtiment. Il a déjà été évalué et apprécié une première fois par Contrinex, puisqu'eux-mêmes avaient élaboré un projet qu'ils ont laissé tomber. Ce serait intéressant que le Conseil d'Etat puisse obtenir ce projet pour se faire une première idée.

Deux éléments plaident pour une action déterminée de la part du Conseil d'Etat. La première est que son devoir d'exemplarité qui l'obligerait à équiper d'installations photovoltaïques tous les toits dont le potentiel a été analysé. Or, à ma connaissance, le moins que l'on puisse dire, c'est que le canton a du retard dans cet équipement-là. Donc, ce serait une bonne manière de rattraper ce retard.

Le second élément qui plaide en faveur d'une installation photovoltaïque est que le SITel est un gros consommateur de courant électrique durant la journée. Cela permet en auto-consommation d'avoir une consommation d'électricité pro-

duite sur le toit durant la journée, ce qui est un gage de rentabilité et de faisabilité d'une installation de ce genre.

C'est avec cette remarque que notre groupe approuvera cette proposition.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je regrette un manque de vision en termes de promotion économique de la part du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, si on voulait attirer des entreprises, que devrait-on faire? On devrait construire un bâtiment tel que celui de Contrinex, proche de l'autoroute, pratiquement neuf – si on le construisait, il serait neuf – et avec toutes les qualités pour attirer une entreprise de l'extérieur du canton de Fribourg, attirer une entreprise depuis l'étranger ou pour mettre une nouvelle entreprise qui se développe proche de l'entrée de l'autoroute.

On devrait en principe faire ça et néanmoins on va occuper ce bâtiment avec des besoins pour l'Etat, mais des besoins qui finalement pourraient être remplis à une autre place, par exemple à Marly où il n'y a pas d'autoroute. Avec la fibre optique, on peut aujourd'hui placer ce bâtiment à un endroit où il n'y a pas besoin par exemple d'une entrée d'autoroute. Là, je peux regretter clairement ce manque de vision du Conseil d'Etat.

C'est la deuxième fois que cela arrive. On l'a vu avec la maison de Notre-Dame du Rosaire, un excellent bâtiment avec une vue, avec un parc. Il a déjà été utilisé de manière pas optimale de la part du Conseil d'Etat. C'est le deuxième bâtiment dont on parle aujourd'hui qui n'est pas utilisé de manière optimale par l'Etat pour la promotion économique. Ça, je peux le regretter. On va me répondre: oui, dans le canton de Fribourg, des locaux sont vides dans lesquels on cherche à mettre des entreprises, mais ces locaux ne sont pas dans l'état de celui de Contrinex, qui est d'excellente qualité. Ils ne sont pas proches de l'autoroute, ils ne sont pas aussi bien situés.

Là, pour cette raison, je ne soutiendrai pas ce projet.

Le Rapporteur. Je remercie tous les représentants des groupes qui ont en particulier relevé le fait que le Conseil d'Etat devra rationaliser ce bâtiment et ne pas l'utiliser uniquement pour le SITel, mais pour d'autres attributions et d'autres services.

Je regrette, avec M. Wicht, que la commune de Givisiez aura un manque de 50 000 frs au niveau de la contribution immobilière, mais je ne me fais pas de souci malgré tout pour la commune de Givisiez.

Quant à M^{me} Berset, j'aimerais rassurer le groupe socialiste en disant que le bâtiment qui vient d'être inauguré, le bâtiment EVA, qui a aussi environ 150 personnes, a coûté 20 000 frs environ par EPT. Le site de Contrinex, avec le même nombre de personnes – on nous a dit qu'il y en aura même plus – coûte 16 000 francs par EPT. Donc, c'est un investissement qui est inférieur au bâtiment EVA, ceci en comparaison.

Quant à la remarque de M. Thévoz, je pense qu'elle a été entendue par notre conseiller d'Etat, qui va certainement vous répondre.

Le Commissaire. Je remercie les différents groupes pour le soutien manifesté à l'acquisition de ce site Contrinex. Je me permets d'apporter quelques réponses à l'essentiel des points soulevés.

Tout d'abord, à plusieurs intervenants, j'aimerais dire encore une fois qu'il ne s'agit pas du nouveau bâtiment du SITel, mais d'un nouveau bâtiment de l'Etat, dans lequel nous allons installer le SITel et probablement d'autres services également. J'ai d'ailleurs d'ores et déjà mandaté le Service des bâtiments pour faire un examen d'installation pour d'éventuels services à titre provisoire ou à titre durable. Donc, il est clair qu'il y a aussi une volonté d'efficience du Conseil d'Etat d'utiliser au mieux ces nouveaux locaux à disposition.

M. le Député Wicht, effectivement, il n'y aura plus d'encaissement par la commune de la contribution immobilière. En revanche, cette opération permet aussi à la société Contrinex de se relocaliser partiellement dans la commune de Givisiez. Donc, c'est aussi une opération qui permet de maintenir indirectement des emplois dans la commune et une activité industrielle. Je crois qu'au final, tout le monde sera gagnant.

S'agissant du prix offert par l'Etat, il a bien sûr été négocié entre les partenaires. Je vous rappelle que la valeur ECAB ne correspond pas au prix du marché, puisqu'il faut y ajouter différents éléments, en particulier la valeur du terrain et des installations. La société Contrinex nous a remis deux expertises, en particulier de 19,3 de frs et de 23,2 millions de frs. Mais, au final, nous avons retenu le prix qui correspondait à notre propre expertise de 18,4 millions de frs. C'est ce montant qui a été proposé et c'est ce montant qui a été retenu au final, même si la société Contrinex aurait certainement souhaité obtenir un prix plus intéressant.

A M. le Député Thévoz, je confirme également que le Service des bâtiments a analysé la possibilité d'installer une production d'énergie photovoltaïque. Je crois que c'est effectivement un devoir d'exemplarité que nous devons rechercher. Il y aura donc une volonté de l'Etat d'aller dans ce sens.

A M. le Député Ducotterd, je rappelle effectivement que l'avantage de cette opération pour l'Etat est d'avoir extrêmement rapidement des locaux disponibles pour le SITel, voire pour d'autres services. On sait que lorsqu'on passe par une planification, une construction, c'est une démarche qui prend plusieurs années. Ici, nous devons trouver une opportunité à brefs délais pour le SITel, qui doit impérativement quitter l'ECAS à la fin 2016. Il n'y a pas de lien à faire avec le projet du Rosaire; là, vous savez que le Conseil d'Etat devait aussi trouver des solutions et au final c'est un contrat de location qui a été passé entre l'Etat et l'Evêché, mais il n'y a pas de lien direct avec ce projet.

Sous l'angle de la promotion économique, j'aimerais quand même dire que cette acquisition ne prive pas une éventuelle entreprise de s'installer dans notre canton. Il n'y avait pas de concurrence, en tout cas annoncée, sur ce projet. Le canton de Fribourg dispose actuellement de nombreux locaux administratifs et commerciaux qui sont aptes à accueillir l'installation d'éventuelles entreprises. Des sites industriels, vous le savez, sont aussi disponibles: pensez au site d'Elanco, de Tetra Pak, halle industrielle à Bulle de Glas Trösch. Et puis, nous avons la moitié de nos zones d'activités d'importance cantonale qui n'est pas utilisée actuellement et qui est à disposition des entreprises. Donc, actuellement, la difficulté pour le canton n'est pas d'accueillir des entreprises, parce que là, on a de nombreuses possibilités pour le faire, mais plutôt d'éviter en l'état que des entreprises quittent le canton en raison de la période du franc fort ou de désindustrialisation partielle que la Suisse connaît. Donc, ce n'est pas un projet qui va concurrencer l'économie privée. On a beaucoup de solutions à offrir dans le canton de Fribourg pour permettre l'attractivité de ce canton pour nos entreprises.

C'est avec ces considérations que je vous remercie de soutenir ce projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, la commission propose un amendement consistant à *remplacer* le terme «immeuble» par «site Contrinex» en précisant entre parenthèses «articles 530 et 681». Etant donné que cette parcelle comprend 2 numéros, il était important que ce soit bien précisé.

Le Commissaire. Je confirme l'utilité d'apporter cette précision dans l'article premier. Donc, le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition d'amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 2

Le Rapporteur. A l'art. 2, nous apportons la même précision et remplaçons également le terme «immeuble» par «site».

Le Commissaire. Je me rallie également à cette proposition d'amendement.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2506ss.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 2.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture avec la précision que si le Grand Conseil accepte ce décret, l'acte de vente sera signé aujourd'hui même avec la venderesse.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

Le Président. Nous pouvons ainsi passer au vote final pour lequel il faut la majorité qualifiée afin que cet objet soit adopté, c'est-à-dire 56 députés au moins.

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,

PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

A voté non:

Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Rapport 2013-DAEC-41

Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg-Payerne, TPF Fribourg-Morat Postulat 2012-GC-14 (P2008.12) Christian Ducotterd/Jean-Pierre Siggen²

Prise en considération

Piller Benoît (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Avry et membre du comité de l'Agglomération de Fribourg.

Le groupe socialiste a pris note avec intérêt du rapport concernant la construction d'une gare sur le plateau d'Agy. Cette gare a déjà maintes fois été discutée, plus particulière-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2506ss.

² Rapport pp. 2449ss.

ment lors de la libération des crédits par le conseil d'Agglomération, crédits votés pour la halte voisine, celle de la Poya.

En effet, le souci de l'Agglomération est de desservir au mieux un plateau qui connaît, comme le confirme le rapport, un développement important. Ce projet va donc tout à fait dans le sens souhaité et travaillé par l'Agglomération dans ses projets de plan de mobilité et d'aménagement, projets appelés aujourd'hui PA3. La mobilité dans l'Agglo repose sur une ossature ferroviaire solide, sur laquelle se croche le réseau des bus urbains. Il y a donc la halte de la Poya, première halte ferroviaire qui a été cofinancée par l'Agglo dans le cadre du projet d'agglomération n° 1, la gare de Givisiez, qui fait partie du projet d'agglomération n° 2 et celle à venir d'Agy et celle d'Avry. Ces gares facilitent l'accès à Fribourg depuis tout le canton. Elles profitent donc à tous les citoyens et à tous les districts.

Après le fait d'avoir relié Bulle avec le RER, l'augmentation des cadences vers la Broye et cette nouvelle gare faciliteront l'usage des transports publics pour une région souvent oubliée.

Le rapport présente de façon sommaire le projet en décrivant plusieurs variantes non encore validées par les CFF. Ce rapport est donc à prendre avec une attention toute particulière et une grande vigilance que l'on doit avoir face à une étude sommaire, en particulier pour l'aspect des coûts. L'expérience vécue avec la halte St-Léonard, devenue halte Poya, doit nous servir de leçon.

Le groupe socialiste soutient la suite à donner dans le cadre de PRODES et insiste sur la collaboration étroite à avoir avec d'un côté les CFF et de l'autre l'Agglomération de Fribourg, afin d'avoir sur le territoire dense de la capitale un développement concerté et coordonné entre transports et aménagements.

Enfin et à titre personnel, je demanderai aux autorités cantonales de ne pas oublier les autres noeuds ferroviaires prévus dans les plans d'agglomération, soit, vous l'avez compris, la gare d'Avry.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport concernant la construction d'une gare à Agy, sur les lignes CFF Fribourg-Payerne et TPF Fribourg-Morat, suite au postulat Ducotterd/Siggen.

Nombreux sont les enjeux du secteur plateau d'Agy – Portes de Fribourg, maillon stratégique du projet d'agglomération. On passe ainsi d'un axe routier à un quartier de maille avec urbanisation, espaces publics, activités économiques, infrastructures sportives, mobilité douce ou encore transports multimodèles.

Dans ce domaine, il convient d'élargir l'offre et les connexions. Après la nouvelle gare CFF Poya, il est important d'agir

de même sur les lignes régionales de plus en plus fréquentées et dont le développement est en marche.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour la qualité et le grand nombre d'informations données dans le rapport, tant sur le cadre général que sur les aspects techniques et économiques. Il permet de se représenter de manière concrète le projet, la variante choisie pour l'emplacement de la gare en fonction des exigences et des normes, les travaux nécessaires et le montage financier.

Nous notons aussi l'importance du travail avec la Confédération dans le cadre du FAIF et de l'inscription de ce projet dans les 16 transmis par le Gouvernement fribourgeois. Il conviendra donc de suivre avec attention et une lecture approfondie l'année 2016 des CFF. Et nous le ferons, car ce projet s'inscrit pleinement dans l'axe de notre parti en matière de transports, d'écologie, de développement économique et d'urbanisation.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Nous sommes en présence d'un très bon rapport, qui confirme, si cela est encore nécessaire, le fait que le plateau d'Agy est voué à se développer de manière encore conséquente ces prochaines années. Le besoin en transports publics est indéniable et la création d'une gare entre Givisiez et le stade St-Léonard a toute sa justification et sa légitimité.

Trois variantes ont été étudiées, sommairement certes, et l'emplacement retenu par le canton, soit la variante 3 située le long du stade St-Léonard semble être la plus adéquate. Dans le cadre du programme PRODES 2030, le canton de Fribourg a intégré ce projet. Nous demandons que les autorités cantonales utilisent tous les moyens et tous les relais politiques et administratifs pour que les responsables des CFF retiennent ce projet «gare d'Agy» dans le programme d'investissements PRODES 2030.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je m'inquiétais de ne pas voir arriver le rapport, étant donné que le postulat avait déjà été déposé en 2012. Aujourd'hui, je dois féliciter le Gouvernement pour le bon travail qu'il a fait avec ce rapport, notamment au niveau technique. On a démontré le besoin évident d'une gare à cet endroit-là: patinoire, nouvelles infrastructures, possibilité de la création d'une piscine et développement d'habitats. Donc, il est évident qu'il y a un besoin de créer une gare à cet endroit.

Cette gare va servir aux citoyens qui viennent du district du Lac, de la Broye, d'Estavayer-le-Lac ou Payerne pour se rendre sur le plateau d'Agy.

Ce rapport a montré aussi un emplacement idéal. On a vu que 3 solutions ont été étudiées et l'emplacement idéal a fina-

lement été déterminé. On démontre la faisabilité technique, parce que finalement, c'est aussi ce qui inquiétait un peu: est-ce qu'on arrive encore à mettre une gare à cet endroit-là? On voit la faisabilité technique et c'est finalement plus simple que ce qu'on pouvait bien croire. On voit aussi une faisabilité économique; on craignait aussi qu'avec le dévers à cet endroit-là, une certaine courbe, on pouvait être inquiet au niveau des coûts. Le rapport a donc aussi démontré une faisabilité économique pour construire une gare à cet endroit.

Aujourd'hui, l'Agglomération devra aussi s'investir pour concrétiser cette gare, pour que quelque chose se fasse. Et là, j'invite l'Agglomération à aussi aller de l'avant pour que cette gare se construise et à faire aussi pression sur les CFF. Aujourd'hui, le canton devra travailler main dans la main avec les CFF, de manière à les convaincre de faire cette construction, parce qu'il est vrai que le canton tout seul ne va pas pouvoir le faire. On devra donc travailler avec les CFF pour que ce projet se réalise.

Encore une fois, je vous remercie.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die vorgesehene Bahnhofstabelle ist im Rahmen des FABI vorgesehen, eingebracht und projektiert. Neben der Poya-Haltestelle an der Linie Bern-Freiburg und den guten Busverbindungen bis zur Porte de Fribourg ist die vorgesehene Haltestelle in den beiden Bahnnebenlinien eine sehr gute Ergänzung, um den ÖV auf dem Agy-Plateau attraktiv zu ergänzen.

Mit dem vorgesehenen Zeithorizont wird der Staatsrat mit dem Bund die beste Variante evaluieren können. Wir danken dem Staatsrat für den informativen, ausführlichen Bericht und nehmen diesen wohlwollend zur Kenntnis.

Bonvin-Sansonens Sylvie (*ACG/MLB, BR*). Lors d'un précédent processus de consultation, les Verts avaient proposé la construction d'un seul arrêt pour les deux lignes Poya-Agy. Cela ne s'est pas réalisé. Aujourd'hui, on se retrouve avec 2 ministations à quelques dizaines de mètres l'une de l'autre. Aux yeux de la population, ce genre de chose paraît toujours un peu grotesque. Il faudra pouvoir expliquer le bien-fondé de cette construction.

Le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport et soutient à l'unanimité ce projet. Il s'interroge néanmoins sur sa conclusion. Le coût du projet est qualifié de peu élevé, mais on y englobe ni l'acquisition du terrain, ni les réaménagements aux alentours qui pourront être importants. Pourquoi, Monsieur le Commissaire, n'est-il pas possible de nous présenter un coût plus global, au moins des estimations, pour nous faire une idée plus précise de l'ensemble du projet?

Ce projet est essentiel s'il permet de libérer le centre-ville des voitures et s'il y permet la libération des parkings. Il doit s'intégrer dans une meilleure gestion de la mobilité. Nous attendons donc avec impatience de connaître les choix de la

Confédération parmi les 16 projets proposés par le canton. Notre groupe Alliance centre gauche espère sincèrement que celui-ci en fera partie.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je suis très satisfait de ce rapport du Conseil d'Etat concernant la gare d'Agy. En fait, ça fait longtemps qu'on parle de cette gare, soit depuis la fin des années 1990 dans la planification de la CUTAF, qui a précédé l'Agglo de Fribourg.

Aujourd'hui, pour moi, c'est un plaisir tout particulier de voir ce rapport bien ficelé, complet, techniquement au point. Je relève aussi que cette gare est extrêmement importante. Il faut profiter de la priorité qu'on a sur les sillons ferroviaires pour l'entrée en Ville de Fribourg. Le transport public doit être défendu. Je pense que la solution qui est préconisée est excellente et surtout pour 2,4 millions de frs, il est difficile de faire mieux. Cette solution doit aller dans la bonne direction.

Pourquoi ne pas avoir associé les deux gares? A mon avis, ça me semble évident par rapport à la proximité des choses, la coupe qui est donnée, le choix quant au stade St-Léonard est tout à fait opportun. Je demande alors au Conseil d'Etat de poursuivre cette bonne voie, de mettre en avant ce projet au niveau des CFF et de PRODES, afin qu'il soit réalisé et que le plateau d'Agy soit correctement desservi en transports publics.

Merci encore pour ce rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Effectivement, l'étude de faisabilité qui a été élaborée sur mandat de la DAEC permet, conformément aux postulants et aux vœux qu'ils manifestaient, de définir l'endroit le plus approprié pour construire sur le plateau d'Agy une halte ferroviaire entre Fribourg et Givisiez. Ce choix s'est fait en fonction des normes en vigueur, des critères topographiques, démographiques et économiques. Vous l'avez vu, les CFF n'ont pas encore validé en tant que telle la faisabilité de l'horaire. Les estimations financières ne comprennent pas les acquisitions de terrains, ni les réaménagements routiers ou les passages à niveau, mais cette étude démontre clairement qu'une telle halte pourrait se faire à des coûts relativement peu élevés, avec un rapport coûts-utilité qui nous paraît très intéressant.

Il faut bien comprendre que la halte Poya à proximité s'inscrit dans une autre ligne, la ligne Berne-Fribourg desservie par le BLS. Là, on parle d'une nouvelle halte qui permettrait de desservir les 2 lignes exploitées par les CFF, la ligne Fribourg-Payerne-Yverdon, respectivement TPF Fribourg-Morat.

Ce projet a été transmis à l'Office fédéral des transports en novembre 2014 déjà, dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme PRODES. C'est donc maintenant – et vous l'avez bien compris – aux CFF d'analyser ce projet de manière approfondie. Ils vont pouvoir

se baser sur nos études et pourront en confirmer la pertinence. Le cas échéant, ils pourront développer de nouveaux scénarios. Mais nous sommes convaincus que cette étude va permettre de faciliter les discussions avec la Confédération et avec les CFF en particulier.

Vous le savez aussi, dans le nouveau régime FAIF, c'est désormais la Confédération qui décide quel projet elle entend financer. Là, on parle de PRODES 2030, donc du développement des projets à l'horizon 2030. On sait aussi que la Confédération n'a pas suffisamment de moyens pour développer l'ensemble des projets qui lui sont proposés actuellement par tous les cantons et les régions de planification. Néanmoins, le Conseil d'Etat va s'appliquer à défendre auprès des CFF, de la Confédération et des autres cantons ce projet de halte Agy, ainsi que les autres projets ferroviaires qu'il a transmis dans le cadre de PRODES 2030.

C'est avec ces considérations que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission consultative des transports, en remplacement de Pierre-André Page

Bulletins distribués: 92; rentrés: 85; blancs: 5; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Ueli Johner-Etter*, à Kerzers, par 73 voix.

Il y a 6 voix éparses.

Trois membres de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 97; blanc: 0; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Sont élus *M^{mes} et M. Antoinette de Weck*, à Fribourg, par 80 voix; *Gaëtan Emonet*, à Remaufens, par 65 voix; *Katharina Thalmann-Bolz*, à Morat, par 86 voix.

Il y a 32 voix éparses.

—

Discours de clôture

Le Président. Mesdames et Messieurs les Députés,
Chères et chers collègues,
M. le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale,
Madame la Chancelière,

Monsieur le Vice-Chancelier,
Mesdames, Messieurs,

Voilà un an déjà que j'ai eu l'honneur d'accéder à la prestigieuse fonction de président du Grand Conseil. Dans quelques jours, il sera temps de passer le témoin à mon successeur.

Dans un contexte géopolitique pas toujours évident et ceci à tous les échelons, le plaisir a été immense et intense de vivre cette année présidentielle avec vous, chers collègues députés, et vous, chers membres de l'exécutif.

Les attentes d'un président sont toujours grandes, le travail à effectuer, important. J'ai réalisé tout au long de mon mandat mon engagement avec responsabilité, enthousiasme et passion. Permettez que je rappelle que ma prise de fonction a débuté avec une innovation informatique pour les demandes de prise de parole. Une première dans cette enceinte. Désormais, fini les mains et les doigts levés pour prendre la parole; seul le bouton rouge fait foi. Et quelquefois, depuis ma place, je me suis demandé si je me trouvais bien à la présidence du Grand Conseil ou alors aux commandes de Air GC Fr 2015 Force One. Avec la haute mission de faire décoller le Parlement lors de chaque session, de ne perdre aucun passager durant le vol et d'atterrir en douceur sur le tarmac de l'Hôtel cantonal le dernier jour de chaque session. Je vous laisse aussi juger par vous-mêmes, avec cette vue prise depuis le cockpit, c'est-à-dire depuis ma place; vous pouvez constater la présence de tous les écrans qui font désormais office de commande. (*Affichage d'une photo*).

Was gibt es als Wichtigstes zu sagen über dieses intensive Jahr? Ich hatte sowohl wegen der Sessionen, die manchmal verkürzt wurden, weil es keine Gegenstände zu behandeln gab, als auch wegen der zahlreichen öffentlichen Auftritte als Präsident des Grossen Rates einen vollen Terminkalender.

Cette année présidentielle m'a permis des rencontres aussi inattendues que chaleureuses avec les Fribourgeoises et les Fribourgeois, d'ici et ailleurs, preuve une fois de plus de la cohésion sociale qui nous anime!

Un temps fort qui restera à jamais gravé dans ma mémoire demeure ces applaudissements et ces ovations du peuple fribourgeois lorsque les sept conseillers fédéraux sont sortis de cette salle pour rejoindre la population massée sur la place de l'Hôtel de Ville. Quel moment intense et magique! Peut-être revivrons-nous cette scène demain lors de l'accueil du nouveau conseiller fédéral à la gare de Fribourg? Et on peut se féliciter de l'élection d'un troisième Romand au Conseil fédéral.

Au cours de cette année, d'autres nous ont quittés trop rapidement; je pense à Louis Duc et Bruno Jendly, tous deux décédés et pour qui nous avons une pensée émue.

Leur souvenir restera attaché à l'histoire de ce Parlement.

Dieses Präsidialjahr war auch ein Jahr der Entdeckung oder der Wiederentdeckung unseres Kantons mit seinen Innovationen, seinen Traditionen und seinen gleich bleibenden Riten.

Assemblées, comptoirs, cortèges, concerts, fêtes diverses, commémorations, manifestations sportives, remises de titres, de prix, les manifestations avec la Landwehr et le Noble Contingent des Grenadiers, sans oublier évidemment les événements religieux, tout cela a été une occasion unique d'explorer le tissu social du canton!

Mais mon penchant pour l'eau et le lait ne m'a pas forcément toujours associé aux innombrables libations sur lesquelles Bacchus a la haute main!

Et, j'ai pu le constater tout au long de cette année, nombreux sont les Fribourgeois qui s'impliquent bénévolement dans des activités individuelles ou associatives les plus diverses. Volonté, solidarité, participation: des qualités qui permettent aux sociétés et au canton d'avancer, de progresser et de ne laisser personne de côté.

Un idéal qui a hélas aussi des lézardes, mais que j'ai cherché à mettre en évidence au cours de mes nombreuses pérégrinations sous la devise «Fribourg: un canton fort et solidaire».

L'année 2015 n'aura pas été dans le monde une année sans histoire! Nous avons tous présents à la mémoire les attentats parisiens contre Charlie Hebdo le 7 janvier et dans des lieux publics le 13 novembre dernier, entre autres. Ces actes criminels ont provoqué un véritable traumatisme. La population fribourgeoise a été choquée par la fureur et la violence des djihadistes fanatisés, ces totalitaires du XXI^e siècle. Et Daech est le triste responsable de la fuite de millions de migrants affaiblis et terrorisés par cette barbarie destructrice. Des migrants qui suscitent des problèmes assortis parfois de polémiques.

Permettez-moi de lire le témoignage d'un soldat faisant son travail à un point de contrôle, afin d'éviter de laisser passer des ennemis infiltrés avec les fuyards.

Je cite: «Cela fait 2 jours et 2 nuits qu'une colonne incessante composée de milliers de véhicules, parfois avec des matelas fixés sur le toit avec une corde, passent à notre point de contrôle. Chaque véhicule est arrêté pour vérification. On braque une lampe de poche et on voit des enfants emmitoufflés dans des éredons, des visages apeurés, l'homme au volant, la femme à côté. Nous comprenons qu'ils sont tenaillés par la peur, l'angoisse. Ils fuient leurs maisons, car l'ennemi arrive.»

Vous imaginez peut-être des douaniers turcs contrôlant des réfugiés syriens ou irakiens à la frontière? Non, pas du tout: il s'agit de soldats suisses postés à des barrages routiers à l'intérieur de notre pays, sur des axes principaux pour contrôler si des nazis se cachent parmi les migrants suisses qui sont zurichois, saint-Gallois ou encore bâlois.

Mais pourquoi des Suisses qui fuyaient? C'étaient les 14 et 15 mai 1940, lorsque le III^e Reich attaquait la France et que toute notre frontière nord était menacée d'une invasion imminente des troupes d'Adolf Hitler. L'armée suisse s'attendait à un affrontement et des milliers de civils des régions de Zurich, Bâle ou encore St-Gall cherchaient à fuir leurs domiciles pour gagner un refuge dans des hôtels ou chez des amis en Suisse centrale ou en Romandie. Les routes étaient encombrées au point que nos troupes motorisées remontant vers le nord étaient bloquées sur des tronçons routiers. Du jamais vu dans notre pays, des milliers d'habitants fuyant des zones frontalières.

Ce qui démontre qu'entre hier et aujourd'hui, ici ou là-bas, le réflexe de fuir face au danger est le propre de chacun. On a tendance parfois à oublier notre passé.

Espérons qu'aujourd'hui, la situation ne durera pas au Moyen-Orient et mettons-nous ensemble pour trouver des solutions collectives et humaines pour ces réfugiés dans un climat serein. Il faut trouver des solutions d'accueil digne pour ces personnes et organiser des centres de formation pour les jeunes. On ne peut pas les laisser livrés à eux-mêmes.

Sur le plan national, la situation économique a été tendue. Mes nombreux échanges avec des ouvriers, des employés, des fonctionnaires, des patrons ou encore avec les milieux économiques du canton m'ont malheureusement confirmé cette tendance.

Der Entscheid der Nationalbank, am 15. Januar den Mindestkurs aufzugeben, hat die Märkte durcheinandergebracht und die Beschäftigung und die Exportindustrie in Gefahr gebracht. Im Kanton haben einige Unternehmen angekündigt, dass sie schliessen werden.

Plusieurs centaines d'emplois sont ainsi passés à la trappe. Pour Tetra Pak, par exemple, c'est incompréhensible. L'entreprise ferme ses portes en laissant sur le carreau 123 employés pour délocaliser en Hongrie et en Suède, alors même que le chiffre d'affaires du groupe affiche 12 milliards de frs en 2014, soit une hausse positive de 1,7% dans un contexte économique pourtant difficile.

Et dans les situations tendues ou encore à la moindre difficulté, il ne faut pas baisser les bras, ni s'en aller. Il faut rester, parier «fribourgeois», oser développer les entreprises et augmenter aussi le nombre d'emplois. Nous avons les conditions nécessaires à la réussite, la qualité de vie, la formation, la main-d'œuvre, l'ouverture à l'innovation, le sérieux et le savoir-faire, en résumé tout pour réussir! Alors, réussissons ensemble! L'avenir est à nous, notre destin aussi. Ayons confiance.

Et le destin du canton de Fribourg doit aussi rimer avec des projets de grandes envergures, mais ceux-ci paraissent en panne depuis l'ouverture du Pont de la Poya. Des investisse-

ments ne seraient que bénéfiques pour les emplois et les entreprises de notre canton.

Des députés l'ont aussi compris et des voix se sont élevées en plénum lors de la dernière présentation du budget pour mener la réflexion au sujet de futurs chantiers. Je me réjouis par avance de pouvoir bientôt en débattre avec vous.

Je veux aussi souligner la bonne collaboration avec l'exécutif que j'ai pu côtoyer toute l'année. Ce fut une fierté de partager cette année présidentielle avec Erwin Jutzet. Un homme d'Etat aux multiples qualités et à l'engagement soutenu, un conseiller d'Etat très populaire et apprécié de la population fribourgeoise.

Je garderai toujours en mémoire le souvenir du cortège dominical de la Fête cantonale des musiques à Wünnewil. Se retrouver au milieu des Singinois avec un président du Conseil d'Etat singinois, et défiler en calèche avec lui, je peux vous le dire, c'est quelque chose. Il faut le vivre pour le croire.

Et je pourrais encore citer d'autres moments parfois plus intimes ou plus cocasses, mais tout cela, vous pourrez les lire dans mes mémoires présidentielles que je compte publier.

Avant de clore définitivement, je tiens encore à remercier ma famille, mon épouse et mes enfants, Nathalie, Victor et Théo pour leur compréhension, leur patience et leur soutien tout au long de cette année. Le temps qu'occupe une présidence est énorme et il faut pouvoir s'organiser dans un contexte de compréhension. Et je ne sais pas si cette présidence a un peu déteint à la maison, mais peut-être qu'elle a fait naître une vocation politique chez le plus jeune de mes fils, Théo. L'avenir le dira.

Ma reconnaissance également à toutes les personnes qui travaillent ici, au Parlement; leur engagement est inlassable pour que tout fonctionne. Un bel exemple que celui de notre secrétaire générale toujours disponible, quelles que soient les circonstances. Que toutes ces personnes soient vivement remerciées.

Pour conclure, chères et chers collègues, encore merci pour les échanges cordiaux et amicaux entretenus avec vous tout au long de cette présidence.

Bon vent au nouveau président Benoît Rey et aux deux vice-présidents.

Merci de votre attention.

Vive le Grand Conseil fribourgeois! Vive le Canton de Fribourg!

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Chers collègues,
Cher David,

Contrairement à bon nombre de mes prédécesseurs sur ce banc «purgatorial», si j'ai parfois souffert ces deux dernières années de ne pas pouvoir prendre la parole lors des débats, alors que, je le reconnais volontiers, cela me démangeait souvent, j'ai été épargné de coups de sonnettes intempestifs qui auraient agressé mes oreilles en dehors de ceux traditionnels des débuts et des fins de séance.

Mais parlons-en, de ces débuts de séance. Dès ton entrée en fonction, tu as surpris tout le monde et notamment les vice-présidents en nous souhaitant la bienvenue à 08h30 précises, alors que soit nous n'étions pas là, soit nous en étions encore à ce que l'on qualifie souvent de discussions préparatoires, pour ne dire bavardages ou «batoilles».

Tel un métronome réglé sur «sportif amateur de très bon niveau», tu as scandé tant nos séances de bureau que celles du Plénum d'un rythme soutenu. Tellement soutenu d'ailleurs que depuis cet automne, nous nous demandions que faire pour meubler nos séances jusqu'à cette fin de l'année.

Heureusement, septembre et octobre ont été pour bon nombre d'entre nous assez bien occupés par d'autres enjeux électoraux qui nécessitent un engagement universel et continu. Cette besogneuse réalité nous a permis de croiser certains dimanches matins, qui en train de planter des panneaux à son nom ou à son image sur le bord des routes, qui en train d'arborer sur son dos une effigie ou un slogan collé sur un vêtement cycliste.

Mais revenons à notre année législative. Tu as commencé ton année présidentielle en nous faisant parler de réhabilitation des castors au mois de février. Tu es resté dans le domaine aquatique en cherchant une solution au centre cantonal de natation, puis, plutôt dans ton domaine, tu as fait lire, discuter et voter une loi sur la Haute Ecole pédagogique adoptée en un tour de main. Par la suite, dans un domaine cher à notre collègue agriculteur et scrutateur, tu t'es frotté aux raccourcis en tracteur sur une semi-autoroute pour enfin, modalités oblige ce matin, terminer sur les rails à Agy et descendre en gare.

Bref, la richesse habituelle de la diversité d'une année présidentielle. Mais tu as aussi innové, Monsieur le Président.

Au nom du Grand Conseil je te remercie pour ton initiative couronnée d'un grand succès d'ouvrir les portes de notre Hôtel cantonal tant à la population qu'aux écoles, afin que le travail politique leur soit plus proche et accessible.

J'ai été surpris à cette occasion d'entendre bon nombre de gens s'étonner que l'on puisse entrer, voir et écouter les débats de notre Parlement. Heureuse initiative de transparence de la démocratie que nous te devons. Merci.

Merci aussi pour ta précision de pilote au cockpit très sophistiqué, nous l'avons vu, qui nous a permis de vivre une année parlementaire parfaitement maîtrisée.

Monsieur le Président, cher David, comme il est de coutume, les deux vice-présidents ont le plaisir de t'offrir un petit cadeau en guise de remerciements. Ton gymkhana de cette année t'a certainement éloigné de la lecture que tu affectionnes particulièrement. Alors, il est temps de te rattraper.

Connaissant désormais ton rythme de fonctionnement, il est à craindre que, même si les livres que tu pourras t'offrir avec notre présent sont volumineux, tu n'en fasses qu'une bouchée, un marathon ou un iron trek effectué de jour et comme de nuit.

Alors, pour préserver l'obscurité nécessaire à un bon repos pour ton épouse, j'y ajoute cette petite liseuse miniature. Bonne lecture.

Merci David, merci Monsieur le Président.

Le Président. Monsieur le Président du Grand conseil,
Cher Benoît,
Je te remercie infiniment pour tes propos et votre présent qui me touchent, de jour comme de nuit.

Et évidemment, comme dans tout bon spectacle, il y a toujours un bis. Je reprends donc la parole très brièvement pour te dire, cher Benoît, de bien profiter des prochains jours de vacances pour skier, par exemple. Ici, notre président en grande démonstration de ski lors de notre dernière sortie d'hiver à la Berra. (*Affichage d'une photo*).

Profite bien! Car dès le 1^{er} janvier 2016, tu verras, le temps pour les loisirs sera restreint et il te faudra tout au long de l'année éviter les sorties de piste.

Cher Benoît, je te souhaite le meilleur pour ton année présidentielle.

Chères et chers collègues,
Mesdames, Messieurs,
J'ai maintenant le grand plaisir de vous inviter autour d'un verre et un buffet qui seront servis à l'étage. Pour information, au printemps, Monsieur Pascal Pittet, président de la fédération des chasseurs fribourgeois, a abordé le Grand Conseil pour offrir une dégustation des produits de la chasse. D'entente avec lui, je lui ai proposé d'attendre ce moment et il a accepté. Je le remercie d'ores et déjà au nom de tous. Tout à l'heure, M. Pittet prendra juste quelques minutes encore la parole pour une brève présentation.

Les vins fribourgeois proviennent du président du Grand Conseil et la chasse, y compris les plats pour les végétariens, de la Fédération fribourgeoise des chasseurs.

Et pour clore, à vous toutes et à tous, je souhaite de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et à l'année prochaine en pleine santé!

La session est levée!

—

Clôture de la session

– La séance est levée à 11h15.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—